

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 2 MARS 2020

OBJET / GAIA

**Construction de
deux courts de tennis
couverts :
désignation du
maître d'œuvre**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 février 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 24

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Irastorza, adjoint, expose :

Afin de favoriser la pratique du tennis, en toutes saisons, et pour le développement du club de tennis et d'offrir aux élèves des établissements scolaires (primaires et secondaires), la Commune souhaite réaliser deux courts couverts de tennis dans le complexe sportif Michel LABEGUERIE à Cambo-Les-Bains.

Ce projet permettra de maintenir, voire d'augmenter la fréquentation des adhérents du club. Il assurera également la qualité d'accueil tout au long de l'année, pour l'école de tennis mais aussi pour l'organisation des compétitions.

La construction sera positionnée à une vingtaine de mètres du tennis club existant ce qui permettra de bénéficier des vestiaires et sanitaires du club house.

La surface totale de la structure couverte est estimée à 1 500 m² composée de deux courts de tennis, d'un local rangement et d'un espace de déambulation autour des courts.

L'enveloppe budgétaire affectée pour les travaux est fixée à 800 000 € HT hors maîtrise d'œuvre, honoraires et études diverses (relevé topographique, étude de sols, mission Contrôle Technique (CT), Sécurité Protection Santé (SPS)...).

Compte tenu de l'importance du projet, il est nécessaire de faire appel aux conseils d'un maître d'œuvre constitué d'une équipe pluridisciplinaire représentée par un architecte.

Le maître d'œuvre sera chargé également de la conception et du dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires (autorisations de travaux par ERP/IOP comprenant notamment les volets accessibilité et sécurité avec plans et notices), conformément aux dispositions de la loi M.O.P et du Code de la Commande Publique en vigueur et des besoins du service instructeur.

A cet effet, une consultation a été lancée le 29/11/2019 via un marché à procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre pour la conception et le suivi des travaux liés à la construction avec une offre à remettre au plus tard le mercredi 15 janvier 2020.

La commission MAPA s'est réunie le jeudi 16 janvier 2019 pour procéder à l'ouverture des plis transmis soit cinq plis réceptionnés par voie dématérialisée.

Le rapport d'analyse a été présenté par le Directeur des Services Techniques devant les membres de la commission MAPA le lundi 27 janvier 2020.

A l'issue, la commission propose de retenir le candidat ayant soumis l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

- Le groupement CANDARCHITECTES /BT INGENIERIE / ACOUSTIQUE CERTIFICATION proposant une offre à 52 000 € HT (soit 62 400 € TTC) comprenant la mission de base de maîtrise d'œuvre et la mission complémentaire Ordonnancement, Coordination et Pilotage (OPC) pour cette opération.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la proposition du choix du titulaire, émise par la commission MAPA, le Groupement représenté par le Cabinet d'architecture CANDARCHITECTES mandataire pour un montant HT de 52 000 € ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec le candidat retenu et toutes les pièces afférentes à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020